

**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025**  
**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 227.903.393, un actif net de D : 227.147.826 et un bénéfice de la période de D : 3.795.741.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne

donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Paragraphes post Conclusion***

- Les emplois en titres émis par la « Banque de l'Habitat », représentent à la clôture de la période 18,37% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2026

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Walid BEN SALAH**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	122 459 366	133 373 598
Obligations et valeurs assimilées		114 493 852	127 118 563
OPCVM		7 965 514	6 255 035
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		105 414 672	44 821 700
Placements monétaires	5	76 645 851	17 272 333
Disponibilités		28 768 820	27 549 368
<b>Créances d'exploitation</b>	6	29 356	2 391
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>227 903 393</b>	<b>178 197 690</b>
<hr/>			
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	7	306 909	225 832
Autres créditeurs divers	8	448 658	860 547
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>755 567</b>	<b>1 086 378</b>
<hr/>			
<b>ACTIF NET</b>			
Capital	9	213 139 880	165 820 847
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		14 007 946	11 290 465
<b>ACTIF NET</b>		<b>227 147 826</b>	<b>177 111 312</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>227 903 393</b>	<b>178 197 690</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<b>Période du 01/10 au 31/12/2025</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2025</b>	<b>Période du 01/10 au 31/12/2024</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2024</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	2 040 814	8 462 134	2 288 533	9 764 283
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 040 814	8 395 271	2 288 533	9 490 908
Revenus des titres OPCVM	-	66 863	-	273 376
<b>Revenus des placements monétaires</b>	1 462 693	4 657 224	190 408	828 612
<b>Revenus des prises en pension</b>	461 690	1 881 587	626 392	1 559 994
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>3 965 198</b>	<b>15 000 945</b>	<b>3 105 332</b>	<b>12 152 890</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	(286 909)	(1 079 469)	(215 832)	(848 213)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>3 678 288</b>	<b>13 921 476</b>	<b>2 889 501</b>	<b>11 304 676</b>
<b>Autres produits</b>	-	-	-	-
<b>Autres charges</b>	(79 110)	(298 110)	(63 883)	(246 538)
<b>Contribution conjoncturelle</b>	-	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 599 178</b>	<b>13 623 366</b>	<b>2 825 618</b>	<b>11 058 138</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(260 928)	384 579	368 354	232 327
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>3 338 250</b>	<b>14 007 946</b>	<b>3 193 972</b>	<b>11 290 465</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	260 928	(384 579)	(368 354)	(232 327)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(29 435)	419 184	109 900	(238 999)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	225 998	177 396	33 911	533 685
Frais de négociation	-	-	-	-
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>3 795 741</b>	<b>14 219 946</b>	<b>2 969 429</b>	<b>11 352 825</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Résultat d'exploitation	3 795 741	14 219 946	2 969 429	11 352 825
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(29 435)	419 184	109 900	(238 999)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	225 998	177 396	33 911	533 685
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>				
	(4 826 295)	35 816 568	6 367 545	3 369 433
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	57 945 339	217 910 558	45 526 490	153 278 352
- Régularisation des sommes non distribuables	4 109 973	15 166 670	3 103 629	10 320 942
- Régularisation des sommes distribuables	3 837 007	8 224 542	3 132 243	6 580 169
<b>Rachats</b>				
- Capital	(62 209 343)	(184 750 320)	(39 909 271)	(150 345 643)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 411 336)	(12 894 920)	(2 721 656)	(10 116 544)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 097 935)	(7 839 963)	(2 763 889)	(6 347 843)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(1 030 554)</b>	<b>50 036 514</b>	<b>9 336 974</b>	<b>14 722 257</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	228 178 380	177 111 312	167 774 338	162 389 054
En fin de période	227 147 826	227 147 826	177 111 312	177 111 312
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	1 728 388	1 410 133	1 359 098	1 383 488
En fin de période	1 692 127	1 692 127	1 410 133	1 410 133
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>134.238</b>	<b>134.238</b>	<b>125.599</b>	<b>125.599</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1.68%</b>	<b>6.88%</b>	<b>1.74%</b>	<b>7.01%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2025**

Note 1 : Présentation de la société

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022. L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6-Opérations de pensions livrées**

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025, à D : 122459366.111. et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>110 020 000</b>	<b>114 493 852</b>	<b>50.40%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>40 890 000</b>	<b>42 520 652</b>	<b>18.72%</b>
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	1 400 000	1 491 168	0.66%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	600 000	633 496	0.28%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	600 000	633 816	0.28%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-02 CA	10 000	600 000	608 192	0.27%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	1 600 000	1 626 656	0.72%
TN0000792538	ATL 2023-1 CA	50 000	3 000 000	3 214 720	1.42%
TN0000792514	ATL 2023-2 CA	30 000	1 800 000	1 832 496	0.81%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 153 808	0.95%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	840 000	858 598	0.38%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	20 000	1 200 000	1 220 544	0.54%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	5 000	400 000	426 300	0.19%
TN002102093	TL 2018 SUB B	2 500	50 000	54 074	0.02%
TN002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	400 000	430 288	0.19%
TN002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	400 000	422 192	0.19%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	300 000	304 188	0.13%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	800 000	812 624	0.36%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	1 500 000	1 586 020	0.70%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF	10 000	800 000	867 168	0.38%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 TF	5 000	400 000	421 096	0.19%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	7 200 000	7 304 832	3.22%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	4 800 000	5 005 200	2.20%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	4 000 000	4 267 280	1.88%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	25 000	1 500 000	1 569 020	0.69%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	22 000	2 200 000	2 258 168	0.99%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	10 000	1 000 000	1 001 980	0.44%
TNMTWPZD31L4	TLF SUB 2025	15 000	1 500 000	1 516 728	0.67%
	<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>4 630 000</b>	<b>4 931 405</b>	<b>2.17%</b>
TN0008000739	BTA 7.4 02/2030 (10 ANS)	5 000	4 630 000	4 931 405	2.17%

	<b>Emprunt national</b>		<b>64 500 000</b>	<b>67 041 796</b>	<b>29.51%</b>
TN0008000838	Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000	10 354 880	4.56%
TN0008000846	Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000	31 076 784	13.68%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	16 000 000	16 901 920	7.44%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 1TR 2023 CAT B	5 000	500 000	532 772	0.23%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 3TR 2022 CAT B TF	100 000	8 000 000	8 175 440	3.60%
	<b>Titre OPCVM</b>		<b>7 524 152</b>	<b>7 965 514</b>	<b>3.51%</b>
TNJHP6Z3X2D1	SICAV LEPARGNE OBLIGATAIRE	27 202	4 163 076	4 510 908	1.99%
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	31 877	3 361 076	3 454 606	1.52%
	<b>Total</b>		<b>117 544 152</b>	<b>122 459 366</b>	<b>53.91%</b>
	<b>Total par rapport au total des actifs</b>			<b>53.73%</b>	

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 76.645.851 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<b>Certificats de dépôt</b>	<b>52 591 141</b>	<b>54 337 150</b>	<b>23.92%</b>
TN7N27FBG3K0	Certificat de dépôt BH au 25/03/2026 à 9% pour 180 jours	19 311 005	19 674 749	8.66%
TNIB4I5N9U28	Certificat de dépôt BNA au 19/02/2026 à 9,99% pour 360 jours	18 546 777	19 785 359	8.71%
TN8UGIIHBI5	Certificat de dépôt BH au 11/02/2026 à 9,09% pour 90 jours	14 733 359	14 877 043	6.55%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>21 999 197</b>	<b>22 308 701</b>	<b>9.82%</b>
	Pension livrée AMEN BANK au 16/03/2026 à 8,49% pour 91 jours	7 999 197	8 031 267	3.54%
	Pension livrée BTL au 05/01/2026 à 8,2% pour 94 jours	7 000 000	7 143 500	3.14%
	Pension livrée BTL au 07/01/2026 à 8,2% pour 90 jours	7 000 000	7 133 933	3.14%
	<b>TOTAL</b>	<b>74 590 339</b>	<b>76 645 851</b>	<b>33.74%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>33.63%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 29.356 contre D : 2.391 au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Sommes à encaisser	2 391	2 391
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	26 964	-
<b>Total</b>	<b>29 356</b>	<b>2 391</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 306909.217, contre D : 225831.511 au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	286 909	215 832
Dépositaire	20 000	10 000
<b>Total</b>	<b>306 909</b>	<b>225 832</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 448658.205, contre D : 860546.806 au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	19 090	14 752
Dividendes à payer	371 116	791 044
Commissaire aux comptes	38 000	36 152
Rémunération Président du Conseil	824	824
Jetons de présence	14 694	14 694
Retenue à la source	1 605	105
TCL	3 330	2 976
<b>Total</b>	<b>448 658</b>	<b>860 547</b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2024

Montant	165 820 847
Nombre de titres	1 410 133
Nombre d'actionnaires	1 151

### Souscriptions réalisées

Montant	217 910 558
Nombre de titres émis	1 853 107
Nombre d'actionnaires nouveaux	465

### Rachats effectués

Montant	(184 750 320)
Nombre de titres rachetés	(1 571 113)
Nombre d'actionnaires sortants	(144)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	419 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	177 396
Régularisation des sommes non distribuables	13 918
Résultat incorporé à la VL (A)	11 290 465
Régularisation du résultat incorporé à la VL	2 257 832

### Capital au 31-12-2025

Montant	213 139 880
Nombre de titres	1 692 127
Nombre d'actionnaires	1 472

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2025.

#### Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2025 à D : 2.040.814 contre D : 2.288.533 pour la même période de l'exercice 2024 se détaillant ainsi:

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>803 282</u></b>	<b><u>3 462 371</u></b>	<b><u>1 015 485</u></b>	<b><u>4 418 600</u></b>
- Intérêts	803 282	3 462 371	1 015 485	4 418 600
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>1 237 532</u></b>	<b><u>4 932 900</u></b>	<b><u>1 273 048</u></b>	<b><u>5 072 308</u></b>
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 237 532	4 932 900	1 273 048	5 072 308
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>66 863</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>273 376</u></b>
- Dividendes	-	66 863	-	273 376
<b>TOTAL</b>	<b>2 040 814</b>	<b>8 462 134</b>	<b>2 288 533</b>	<b>9 764 283</b>

#### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2025 à D : 1.462.693 contre D : 190.408 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue	508 463	2 489 478	190 408	714 517
Intérêts des certificats de dépôts	954 230	2 167 745	-	114 095
<b>TOTAL</b>	<b>1 462 693</b>	<b>4 657 224</b>	<b>190 408</b>	<b>828 612</b>

### Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des pensions livrées	461 690	1 881 587	626 392	1 559 994
<b>Total</b>	<b>461 690</b>	<b>1 881 587</b>	<b>626 392</b>	<b>1 559 994</b>

### Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 286.909 contre D : 215.832 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	286 909	1 069 469	215 832	838 213
Rémunération du dépositaire	-	10 000	-	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>286 909</b>	<b>1 079 469</b>	<b>215 832</b>	<b>848 213</b>

### Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 79.110 contre D : 63.883 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Redevance du CMF	57 380	213 887	43 165	167 638
Commissaire aux comptes	11 701	38 627	9 074	36 099
Rémunération Président du Conseil	1 667	6 667	1 667	6 667
Jetons de présence	769	7 500	2 268	9 025
TCL	7 479	29 951	7 442	24 395
Autres	114	1 478	267	2 715
<b>TOTAL</b>	<b>79 110</b>	<b>298 110</b>	<b>63 883</b>	<b>246 538</b>

## **Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **Rémunération du dépositaire :**

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.